

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 31 janvier au 6 février 2015

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 31 janvier au 6 février 2015

09/02/2015

Actualité des décisions du Conseil constitutionnel : semaine du 31 janvier au 6 février 2015

La Rédaction législation de LexisNexis vous propose une synthèse relative aux saisines et aux décisions du Conseil constitutionnel.

Saisine :

· Cons. const., affaire n° 2015-462 QPC du 4 février 2015 :

- Code monétaire et financier, articles L. 465-1, L. 466-1, L. 621-15, L. 621-15-1, L. 621-16, L. 621-16-1 et L. 621-20-1

- Code de procédure pénale, article 6.

Décisions rendues et publiées :

· Cons. const., décision n° 2014-444 QPC du 29 janvier 2015 [Acceptation des libéralités par les associations déclarées] publiée au Journal officiel du 31 janvier 2015 :

« Article 1er.- Le cinquième alinéa de l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, dans sa rédaction issue de l'article 16 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, est conforme à la Constitution ».

· Cons. const., décision n° 2014-445 QPC du 29 janvier 2015 [Exonération de taxes intérieures de consommation pour les produits énergétiques faisant l'objet d'un double usage] publiée au Journal officiel du 31 janvier 2015 :

« Article 1er.- Sont conformes à la Constitution les dispositions suivantes de l'article 265 C du code des douanes :

- le 2° du paragraphe I, dans sa version issue de l'article 62 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 et dans celle issue de l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

- le paragraphe II ».

· Cons. const., décision n° 2014-446 QPC du 29 janvier 2015 [Détention provisoire - examen par la chambre de l'instruction de renvoi] publiée au Journal officiel du 31 janvier 2015 :

« Article 1er.- Sous la réserve énoncée au considérant 8, le quatrième alinéa de l'article 194 du code de

procédure pénale est conforme à la Constitution ».

· **Cons. const., décision n° 2015-252 L du 29 janvier 2015 [caractère réglementaire] publiée au Journal officiel du 31 janvier 2015.**

Décisions rendues et non publiées :

· **Cons. const., décision n° 2014-447 QPC du 6 février 2015 [Effet du plan de redressement judiciaire à l'égard des cautions] :**

« Article 1er.- Les mots « cautions solidaires et » figurant au second alinéa de l'article 64 de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises sont conformes à la Constitution ».

· **Cons. const., décision n° 2014-448 QPC du 6 février 2015 [Agression sexuelle commise avec une contrainte morale] :**

« Article 1er.- L'article 222-22-1 du code pénal est conforme à la Constitution ».

· **Cons. const., décision n° 2014-449 QPC du 6 février 2015 [Transfert d'office du portefeuille de contrats d'assurance] :**

« Article 1er.- Les mots : « tout ou partie du portefeuille des contrats d'assurance ou de règlements ou de bulletins d'adhésion à des contrats ou règlements des personnes mentionnées aux 1°, 3° et 5° du B du I de l'article L. 612-2 ainsi que » figurant au 8° du paragraphe I de l'article L. 612-33 du code monétaire et financier sont contraires à la Constitution.

Article 2.- La déclaration d'inconstitutionnalité de l'article 1er prend effet à compter de la publication de la présente décision dans les conditions fixées par son considérant 9 ».

La Rédaction Législation.